

### Rapport d'inspection prévu par la

Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée District d'Ottawa

347, rue Preston, bureau 410 Ottawa, ON K1S 3J4

Téléphone: 877 779-5559

### Rapport public initial

Date d'émission du rapport : 10 septembre 2024.

Numéro d'inspection : 2024-1001-0004

Type d'inspection :

Plainte

Incident critique

Titulaire de permis : Revera Long Term Care Inc.

Foyer de soins de longue durée et ville : Hallowell House, Picton

# **RÉSUMÉ D'INSPECTION**

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : les 28-30 août, et les 4-6, et 9-10 septembre 2024.

Les inspections concernaient :

- le registre nº 00120829 IC nº0891-000021-24 éclosion déclarée
- le registre n° 00122066 IC n° 0891-000022-24 cas allégué de mauvais traitements d'ordre sexuel d'une personne résidente de la part d'un membre du personnel
- le registre n° 00124938 IC n° 0891-000023-24; le registre : n° 00124966 IC n° 0891-000024-24; le registre : n° 00125150 IC n° 0891-000025-24; le registre : n° 00125606 IC n° 0891-000026-24; le registre : n° 00125848 IC n° 0891-000027-24; le registre : n° 00125865 IC n° 0891-000028-24; le registre : n° 00126043 IC n° 0891-000030-24; le registre : n° 00126154 IC n° 0891-000031-24 cas allégués de mauvais traitements d'ordre sexuel d'une personne résidente envers une personne résidente
- le registre n° 00125342 plainte relative à des absences du foyer



### Rapport d'inspection prévu par la

Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée District d'Ottawa

347, rue Preston, bureau 410 Ottawa, ON K1S 3J4

Téléphone: 877 779-5559

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Prévention et contrôle des infections Prévention des mauvais traitements et de la négligence Comportements réactifs Admission, absences et mise en congé

# **RÉSULTATS DE L'INSPECTION**

Au cours de cette inspection, l'inspectrice ou l'inspecteur ou les inspectrices ou inspecteurs ont fait des observations pertinentes, examiné des dossiers et effectué des entretiens, le cas échéant. Aucun non-respect n'a été constaté.